

DELIBERATION N°04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA GARDE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ADHESION AU SERVICE DE TELEASSISTANCE ENTRE LE C.C.A.S. ET L'ASSOCIATION DELTA REVIE 83.

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. -

Présents : Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - M. Florian JONET, Conseiller Municipal - Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas des SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. - Mme Hélène GOLETTA, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Parastou HASSANY, représentante de « la Banque Alimentaire ».

Absentes excusées ayant donné procuration : - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Florian JONET - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES. -

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	9	VOTANTS	11
-------------------------------	----	----------	---	---------	----

Date de la convocation le : 07/10/2025

RAPPEUR : MADAME HELENE ARNAUD BILL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23.

CONSIDERANT que le C.C.A.S. par l'intermédiaire du service Seniors, vise à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou porteuses de handicap,

CONSIDERANT que l'association Delta Revie 83 est une association à but non lucratif dont l'objectif est de sécuriser la vie des personnes physiques en prenant toutes les mesures destinées notamment à briser leur isolement, à maintenir les liens sociaux et d'assurer parallèlement un lien sécuritaire à domicile ou lors de déplacements,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser par voie de convention les conditions d'intervention revues de l'association Delta Revie 83, notamment la gestion du service, les dispositions financières et les conditions du suivi de ces services de téléassistance,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la convention pour une durée initiale de douze mois, renouvelable par reconduction tacite, avec effet au 1^{er} janvier 2026, sauf dénonciation expresse dans les conditions prévues à l'article 11 de la convention.

OÙ LES EXPLICATIONS DU RAPPEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de partenariat et d'adhésion pour les services de téléassistance, à effet du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention et les annexes de 1 à 4, jointes à la présente délibération.

ARTICLE 3 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 11

CONTRE : 0

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20251014-DEL202510140004-AR
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025



La Présidente du C.C.A.S.

Hélène ARNAUD BILL

